

FICHE D'ACCORD PROFESSIONNEL



Agence : _____ Nom du commercial / Agent : _____

SOCIÉTÉ OU ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Désignation : _____

N° Compte contribuable : _____

N° Registre de commerce : _____ Date de début d'exploitation _____

Forme juridique : _____

- Institution SA SARL Entreprise Individuelle
 Organisme Administration Association Autres (à préciser) _____

Capital Social : _____

Téléphone fixe : _____ Mobile : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Adresse géographique : N° lot : _____ Îlot : _____ Rue : _____ Quartier _____

Siège social : _____

PIÈCES JUSTIFICATIVES À DÉPOSER

Documents constitutifs	Pièces justificatives originales présentant l'identité du ou des mandataires	Coordonnées
Registre de commerce Attestation de déclaration fiscale d'existence Statuts	CNI Attestation d'identité Carte de séjour Passport	RIB Original / Chèque annulé Facture SODECI / CIE Facture téléphone fixe

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Garantie de paiement : _____

Limite de crédit : _____

Type de caution : _____ Montant caution versée _____

Mode de paiement : _____

- Espèces Chèques Prélèvement bancaire Autres (à préciser) _____

IDENTITÉS DES DÉCIDEURS

Nom/prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail

TYPE D'ACCORD

- Collecte de fonds Paiement de salaire Titre de transport
 Web marchand Marchand Autres (à préciser) _____

Cachet du point de vente

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales du présent contrat

Cachet du client

Date : _____ Signature _____

Nom du signataire _____

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE MOOV MONEY CLIENTS ENTREPRISES



OBJET :

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service (CGUS) Moov Money ont pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières, selon lesquelles MOOV MONEY COTE D'IVOIRE propose aux entreprises la souscription au service Moov Money afin de réaliser au profit d'autres personnes physiques et/ou morales ou faire réaliser pour leurs propres comptes diverses transactions financières liées au service Moov Money :

Les présentes CGUS régissent les relations nées de l'utilisation de ce service entre MOOV MONEY COTE D'IVOIRE et les entreprises.

CONDITIONS D'UTILISATION :

Les conditions ci-après sont requises pour l'utilisation du service :

- . Etre immatriculé auprès du Greffe de la Juridiction dans le ressort de laquelle est situé le siège social ;
- . Désigner la personne physique par le biais de laquelle les opérations seront effectuées sur le compte souscrit au nom de la société ou de l'organisation ;
- . Produire la pièce d'identité en cours de validité de cette personne ;
- . Accepter sans restriction ni condition les présentes Conditions Générales.

L'utilisateur s'assure de l'adéquation du service à ses propres besoins ainsi que de la possibilité et de l'opportunité pour lui de l'utiliser.

L'utilisateur déclare avoir été informé des risques inhérents au service, plus particulièrement en termes de :

- . Performance dans la transmission des messages, d'information sur la transaction et d'exécution d'instructions ;
- . Mise à jour différée de l'ensemble des informations sur les transactions effectuées.

L'utilisateur vérifie, avant toute transaction à effectuer, que le numéro de téléphone mobile qu'il a transmis correspond effectivement à celui du destinataire.

MOOV MONEY COTE D'IVOIRE décline toute responsabilité en cas d'erreur commise par l'utilisateur sur la personne et/ou le numéro de téléphone portable du destinataire, qu'elle ait ou non pour conséquence l'échec de la transaction exécutée.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :

Pour réaliser les opérations du service Moov Money, MOOV MONEY COTE D'IVOIRE est amené à émettre de la monnaie virtuelle pour l'utilisateur.

Lorsqu'une demande est transmise au service Moov Money par un utilisateur au moyen de son téléphone portable, la réalisation de ladite demande au profit du destinataire résulte d'une série d'opérations successives en fonction du type de service choisi.

La capacité maximale de rechargement réalisé au moyen du service ne peut excéder 2 000 000 F CFA pour le client final. Les besoins d'effectuer des transferts au-delà de ce montant seront traités dans le cadre d'accords spécifiques.

SOUSCRIPTION :

La souscription au service Moov Money nécessite l'acceptation des présentes Conditions Générales.

La souscription n'est autorisée que si les conditions d'utilisation ci-dessus énoncées sont remplies

La souscription d'un abonnement ouvre droit à la mise en œuvre de procédures sécurisées d'identification de l'utilisateur. Un code personnel est remis à l'utilisateur et qui garantit l'authenticité de ses interventions à distance.

Tout particulièrement, le code garantit que l'utilisateur est l'auteur des ordres qui seront transmis au service à partir de son téléphone ou de ses accès web

La souscription donne le droit à l'utilisateur, dans les conditions et limites du service, d'effectuer les transactions financières du service

En cas de perte de téléphone ou d'oubli de son code personnel, l'utilisateur peut modifier le code. Il devra pour ce faire prendre contact avec MOOV MONEY COTE D'IVOIRE par tous moyens laissant trace écrite et lui demander l'attribution d'un nouveau code.

Dans l'intervalle entre l'alerte donnée à MOOV MONEY COTE D'IVOIRE par appel du service clientèle et l'attribution d'un nouveau code, l'utilisateur ne peut effectuer de transactions financières.

La procédure de souscription au service Moov Money se déroule selon les étapes suivantes :

- . Identification de l'entreprise ;
- . Adhésion aux CGUS ;
- . Validation du formulaire de souscription.

ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le contrat entre en vigueur à l'égard de l'utilisateur lorsqu'il reçoit par mail ou par tout autre moyen laissant traces écrites la notification de souscription. Toutefois l'utilisateur ne pourra utiliser le service Moov Money que lorsqu'il aura validé son abonnement conformément à la procédure décrite ci-dessus.

DURÉE :

Les parties conviennent que la souscription est faite pour une durée indéterminée.

DROIT DE RÉTRACTATION : L'utilisateur dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de l'acceptation des Conditions Générales, sans avoir à en justifier le motif ni à supporter de pénalités. Le droit de rétractation peut s'exercer par un simple écrit remis par porteur contre décharge à MOOV MONEY COTE D'IVOIRE.

MISE EN EXÉCUTION IMMEDIATE :

Sans préjudice de son droit de rétractation, l'utilisateur autorise expressément, en acceptant les présentes Conditions Générales, leur mise en exécution immédiate.

CONFIDENTIALITÉ :

MOOV MONEY COTE D'IVOIRE offre à l'utilisateur un service sécurisé en lui fournissant un code personnel.

L'utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter l'ensemble des obligations de sécurité mises à sa charge. Il s'engage notamment à conserver son code personnel sous son contrôle exclusif et à modifier ledit code régulièrement.

L'utilisateur prend tout particulièrement soin de ne pas sauvegarder son code personnel dans les mémoires de son téléphone portable, ou sur d'autres supports susceptibles d'être manipulés ou consultés par d'autres personnes. Il prend les dispositions pour détruire les messages électroniques dans lesquels figurera son code.

L'utilisateur est entièrement responsable de la conservation et de l'usage de son code personnel. Il supporte les conséquences d'une divulgation ou d'une usurpation du code. Toute utilisation du code de l'utilisateur sera réputée faite par ce dernier, sauf lorsque ce dernier aura, au préalable, fait savoir au Service Clientèle de MOOV MONEY COTE D'IVOIRE que la confidentialité de son code est compromise.

MOOV MONEY COTE D'IVOIRE pourra, à tout

moment et sans préavis, suspendre le service en cas de compromission supposée ou avérée de la confidentialité du service. Elle pourra : aussi, dans les mêmes conditions, fermer l'accès d'un utilisateur au service en cas de comportement répréhensible ou de manquement à ses obligations contractuelles, ou de survenance d'une cause de résiliation du contrat.

RÉSILIATION :

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations du contrat, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception ou d'une lettre simple portée contre décharge notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra, à l'issue du délai des trente (30) jours, résilier de plein droit le contrat sans préjudice de toute voie de droit. L'utilisateur ne pourra plus alors utiliser le service Moov Money.

Le contrat pourra être résilié par MOOV MONEY COTE D'IVOIRE, notamment en cas de fermeture du service. Dans ce cas, l'utilisateur aura droit au remboursement de la part du prix éventuel de son abonnement couvrant la période d'abonnement déjà payée durant laquelle le service ne sera pas assuré.

SUSPENSION DU SERVICE :

D'une manière générale, l'utilisateur reconnaît qu'indépendamment de la volonté de MOOV MONEY COTE D'IVOIRE il pourrait survenir des incidents techniques rendant le service momentanément indisponible. Dans ce cas MOOV MONEY COTE D'IVOIRE informera l'utilisateur de l'inaccessibilité du service par tous moyens. Toute nouvelle condition de délivrance du service entrera en vigueur à la date indiquée par MOOV MONEY COTE D'IVOIRE dans la notification adressée à l'utilisateur.

L'utilisateur disposera du délai stipulé dans la notification pour accepter les modifications ou résilier le contrat, selon la procédure mentionnée dans ladite notification. Si l'utilisateur ne procède pas à la résiliation expresse du contrat dans le délai indiqué, il sera considéré comme ayant accepté les modifications.

L'utilisateur s'engage à informer immédiatement MOOV MONEY COTE D'IVOIRE en contactant le Service Clientèle en cas de perte ou de vol de son téléphone portable, mais également dans le cas où la confidentialité de son code personnel est compromise ou s'il y a un risque. Dans ces hypothèses, MOOV MONEY COTE D'IVOIRE suspendra l'accès au service dès l'appel de l'utilisateur.

Dans les cas de suspension du service énoncés ci-dessus, le service n'est rétabli qu'une fois que l'utilisateur le demande, après avoir mis à jour les informations le concernant par appel du Service Clientèle.

FORCE MAJEURE :

MOOV MONEY COTE D'IVOIRE ne pourra être tenue pour responsable de tout cas de force majeure indépendant de leur volonté, rendant impossible l'exécution de leurs obligations, soit partiellement, soit en totalité, dont elles n'auront pu, malgré leurs diligences, empêcher la survenance.

La force majeure inclut ici, et de façon non limitative, le dysfonctionnement ou l'interruption totale ou partielle des réseaux de communication GSM ou indépendant, la grève de tout ou partie du personnel de MOOV MONEY COTE D'IVOIRE ou de l'un de leurs partenaires techniques.

La force majeure suspend l'exécution des présentes Conditions Générales. En

conséquence, le service Moov Money sera suspendu. Si la durée de la force majeure entraîne la suspension du service pendant une durée supérieure à trois (03) mois, les présentes Conditions Générales seront résiliées de plein droit, sans indemnisation au profit de l'utilisateur

MODIFICATION DU SERVICE :

Les parties conviennent que MOOV MONEY COTE D'IVOIRE se réserve le droit de modifier à tout moment, pour des raisons notamment techniques, financières et/ou de sécurité, les conditions de délivrance du service.

RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR :

L'utilisateur est seul responsable des préjudices financiers qui pourraient être causés par l'utilisation abusive de son téléphone portable et de son code personnel. Il est seul responsable en cas d'erreur commise par lui dans la transmission des coordonnées au destinataire. Il reconnaît en outre que MOOV MONEY COTE D'IVOIRE n'est pas habilitée à vérifier que l'identité du destinataire désigné correspond effectivement à la personne indiquée.

L'utilisateur est responsable de toutes les conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de sa part.

Les parties conviennent toutes de considérer comme imputable à l'utilisateur tout ordre d'une transaction passée à partir du téléphone portable de ce dernier, authentifié au moyen de son code personnel, sauf lorsque l'utilisateur a alerté MOOV MONEY COTE D'IVOIRE du vol, de la perte ou du piratage de son téléphone portable ou de son code personnel.

RESPONSABILITÉ DE MOOV MONEY COTE D'IVOIRE :

Si la responsabilité de MOOV MONEY COTE D'IVOIRE était retenue dans l'exécution de leurs obligations, l'utilisateur ne pourrait prétendre à d'autres réparations que le remboursement du prix de son abonnement annuel, et des coûts inhérents aux transactions financières litigieuses, dans la limite de 500 000 F CFA.

MOOV MONEY COTE D'IVOIRE n'est pas responsable des éventuels litiges, plaintes, contestations et autres différends qui pourraient survenir entre l'utilisateur et un destinataire. MOOV MONEY COTE D'IVOIRE n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le transport des informations.

MOOV MONEY COTE D'IVOIRE n'est pas responsable des conséquences dommageables liées à l'utilisation frauduleuse suite à la perte ou au vol du téléphone portable de l'utilisateur. Elles ne sont pas responsables des pertes subies par l'utilisateur du fait de l'utilisation de son compte Moov Money par toute autre personne que lui, résultant d'une utilisation abusive de son code personnel.

MOOV MONEY COTE D'IVOIRE n'est pas responsable pour tout dommage indirect, y compris les pertes de profits, de clientèles, ou de toute autre perte de biens incorporels susceptibles de survenir, découlant de la fourniture ou de l'utilisation du service et/ou de l'impossibilité d'accéder ou d'utiliser le service.

REMBOURSEMENT :

L'utilisateur a la possibilité, pendant la période de validité du service, d'exiger le remboursement de la valeur nominale en francs CFA des unités de monnaies virtuelles non encore utilisées soit par virement, remise d'espèces ou par chèques.